

Sentiers d'Avenir

Association pour la Création de Sentiers Côtiers Pérennes Respectueux des Usages et de l'Environnement

Adresse : 9 Kercune 56550 Locoal Mendon

sentiers.davenir@laposte.net

<http://www.sentiersdavenir.fr/>

Assemblée générale ordinaire (AGO) du 18 juin 2021 – 10H 00

.....

Procès-verbal des résolutions

Lieu de l'assemblée : 9 Kercune 56550 Locoal Mendon.

Nombre de membres bienfaiteurs présents ou représentés : ...31.... (Voir liste d'émargement)

Quorum des décisions articles 13 des statuts : 14 (un tiers de 40 membres bienfaiteurs)

Lors de l'assemblée générale du 18 juin 2021 les membres bienfaiteurs présents ou représentés ont approuvé:

- Le rapport d'activités : Contre0..... Abstention.....0..... Pour.....31.....
- Les comptes 2020 : Contre0..... Abstention.....0..... Pour.....31.....
- Le budget 2021 : Contre0..... Abstention.....0..... Pour.....31.....

Le montant des cotisations pour 2021 est inchangé :

- Membre actif : 10 euros
- Membre bienfaiteur : 10 euros supplémentaires

Contre0..... Abstention.....0..... Pour.....31.....

La proposition que Roselyne Gicquel-Daubert (de Listoir Landévant) et Christian Lesur (de Kérihuélo Landaul) entrent au conseil d'administration, succédant ainsi à Tiffen Yvon et à Jean Michel Gruau est acceptée :

Contre0..... Abstention.....0..... Pour.....31.....

Christian Lesur occupe le poste de secrétaire du bureau.

L'assemblée à l'unanimité donne quitus aux administrateurs pour la gestion 2020.

Les observations formulées en séance sont annexées au présent procès-verbal à titre de compte rendu.

Sentiers d'Avenir

Association pour la Création de Sentiers Côtiers Pérennes Respectueux des Usages et de l'Environnement

Adresse : 9 Kercune 56550 Locoal Mendon
sentiers.davenir@laposte.net
<http://www.sentiersdavenir.fr/>

Assemblée générale ordinaire (AGO) du 18 juin 2021 – 10H 00 Annexe au PV valant compte rendu

Les observations suivantes ont été recueillies :

Sur Locoal Mendon il convient de reprendre dès que possible les études de création de sentiers par secteur afin d'être une force de proposition si, d'aventure, l'administration décide de surseoir à l'enquête publique pour étudier un tracé plus convenable. Le président fait toutefois remarquer qu'une telle démarche nécessitera un investissement des membres des différents secteurs. Le Bureau de l'association aura du mal à prendre cela à sa seule charge. Les chefs de secteurs devront être « remotivés ».

Toujours sur Locoal Mendon les anciens rapportent que la question de la SPPL a été évoquée il y a longtemps. Les habitants, à l'époque, ne voulaient pas en entendre parler car, déjà, cette création était associée à un développement irraisonné du tourisme coûteux pour le contribuable communal (et on ne parlait pas pourtant pas à l'époque de GR34...). Par contre, il n'y a pas assez de promenades piétonnes dans la commune.

Le passage du GR34 sur la SPPL ne peut être envisagé dans les secteurs sensibles de la Ria d'Etel.

L'association « bouclons la boucle » souhaite la création de sentiers « SPPL-GR34 » sur la Ria sans prendre en compte les risques de cette création sur la bonne conservation de l'environnement et les coûts démesurés tant d'investissement que d'entretien (volonté de création de sentiers « coute que coute »).

Le coût prévu des ouvrages est inacceptable au regard du résultat souhaitable (sentier « minimaliste » pour assurer juste le passage). Ceci d'autant que l'entretien de ces ouvrages sera à la charge des contribuables des communes.

Les propriétaires n'ont pas pu réellement s'exprimer lors du processus d'élaboration des projets que l'administration impose sur la Ria. Pratiquement aucune de leurs propositions n'a été adoptée lorsqu'ils en ont formulé.

Concernant la charte, indiquer que la récupération des eaux (de toiture par exemple) permet d'éviter un « gaspillage » de l'eau potable...